



# objecteurs en lutte contre la militarisation

Comités de Lutte des Objecteurs

---

TROISIEME PARTIE

---

**LES RAISONS  
DE NOTRE  
ENGAGEMENT**

**LA MILITARISATION**

L'institution militaire a un rôle déterminé dans le fonctionnement du système capitaliste et par suite son action contribue à la défense et à l'élargissement des intérêts de la classe dominante.

Son mode d'intervention, comme celui de toutes les institutions, se transforme en fonction des exigences du système ; cette transformation est donc directement liée aux différents stades d'évolution du capital et du contexte international dans lequel se produit cette évolution.

Ainsi, jusqu'à la dernière guerre mondiale, dans le cadre d'une économie nationale où la concurrence entre les différents pays européens est très dure, l'armée a pour mission la défense des intérêts de la bourgeoisie française vis-à-vis des autres bourgeoisies nationales voisines. Elle a également pour tâche la conquête de nouveaux territoires dans les pays non industrialisés. Cette politique colonialiste correspond alors à la nécessité, pour la bourgeoisie nationale, d'organiser le pillage de nouveaux territoires afin de pouvoir disposer à sa guise des matières premières et de l'ensemble des richesses locales.

Plus tard, dans les pays conquis et occupés militairement, le pouvoir organise la destruction des structures sociales primitives, introduit les échanges commerciaux dans ces pays dont l'organisation sociale s'oppose à l'économie marchande, prolétarise au besoin les indigènes en instaurant le travail salarié.

Si l'armée intervient pour étendre les intérêts de la bourgeoisie (colonialisme), pour défendre celle-ci vis-à-vis des autres puissances, elle intervient aussi en métropole. Elle joue un rôle de maintien de l'ordre ; elle intervient physiquement chaque fois que celui-ci est menacé (grève, occupation d'usine, manifestation...). L'armée intervient souvent lors de conflits sociaux. C'est ainsi que des affrontements sanglants entre la troupe et les travailleurs sont inscrits dans l'histoire du mouvement ouvrier : la Commune de 1871 est écrasée par la bourgeoisie (des dizaines de milliers de morts et d'exilés) ; tout au long de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et du début du XX<sup>ème</sup>, les charges des bataillons d'infanterie et de cavalerie se soldent par des dizaines de victimes. A cette époque, point besoin de longues démonstrations pour mettre en évidence la nécessité de la lutte anti-militariste. C'est d'ailleurs pour que l'armée puisse assurer efficacement ce rôle de maintien de l'ordre que le pouvoir a installé certains régiments dans des casernes situées aux endroits stratégiques des villes, des proches banlieues et des régions « agitées ». Haussmann, Préfet de Paris sous le 2<sup>nd</sup> Empire, fait détruire, sous couvert d'insalubrité, les quartiers populaires trop propices à la lutte insurrectionnelle, ne permettant pas une intervention efficace de la troupe (artillerie, cavalerie). Cette volonté de réaliser les conditions qui permettent une intervention efficace de l'armée est une des raisons qui a présidé au percement du réseau de boulevards des grandes villes.

## L'ARMEE SE TRANSFORME POUR REpondre AUX NOUVEAUX BESOINS DU CAPITALISME

Actuellement, le système capitaliste en France traverse une étape de transition entre l'économie nationale (libéralisme économique total à l'intérieur, concurrence sur les marchés extérieurs, colonialisme) et une économie de type transnational (implantation accélérée des multinationales, interdépendance énergétique, technologique, règlementation du marché mondial...)

Dans ce contexte, la définition et le rôle de l'institution militaire se transforme et se diversifie.

L'armée n'est plus seulement un corps constitué, une force d'intervention qui sort des casernes lors de crise sociale déclarée, lors de menaces aux frontières ou pour mener une guerre coloniale.

Bien sûr, elle continue à sauvegarder les intérêts économiques des grosses sociétés à l'extérieur (présence en Océan Indien, en Méditerranée, en Afrique Noire pour surveiller et protéger les zones d'approvisionnement et les voies de communication). Pour cela, l'appareil militaire dispose de FTI (forces terrestres d'intervention) qui ont la faculté de se porter dans un délai extrêmement court sur n'importe quel terrain d'intervention (Africain surtout). Les FTI sont composés de forces aéroportées basées dans le sud-ouest. Quant à «la défense par rapport à l'extérieur», elle est fondée sur la dissuasion nucléaire ; cette stratégie devant trouver sa crédibilité dans les missiles situés sur le plateau d'Albion et dans les sous-marins porteurs de charges nucléaires.

Mais, au delà de ce rôle «traditionnel», l'appareil militaire a une présence quotidienne qui s'inscrit à tous les niveaux de la vie sociale. Il est impossible de séparer précisément le domaine civil du domaine militaire.

On assiste à un processus qui bouscule les barrières traditionnellement établies entre le domaine militaire et le domaine civil, entre le temps de guerre et le temps de paix.

«La défense nationale n'est pas une spécialité ; c'est l'ensemble des activités de la France dans une certaine perspective de sa sauvegarde et de sa survie» déclare Messmer, ancien ministre des Armées.

En fait, il s'agit d'une imbrication sans cesse plus complexe des domaines économique, politique, social, militaire et leur intégration progressive en un système planifié. L'armée n'est pas que dans les casernes ; c'est dans ce sens qu'il nous paraît nécessaire de mener la critique de l'institution militaire.

## LE ROLE ECONOMIQUE DE L'INSTITUTION MILITAIRE

Il est sans cesse plus important au fur et à mesure de l'aggravation de la crise économique. Le développement du système capitaliste repose sur des successions cycliques d'expansions rapides et de crises qui se traduisent au niveau économique, par une surproduction de marchandises, le chômage et l'inflation.

Depuis 1945, un nombre important de secteurs économiques sont liés de manière permanente, à l'institution militaire ; nous traduisons ce phénomène par le terme complexe militaro-industriel (C.M.I.).

Le CMI contribue à limiter l'importance des crises en jouant un rôle de régulateur économique par le biais de la production et la vente d'armement. Cette évolution se traduit par une militarisation croissante de l'économie.

## LA PRODUCTION ET LA VENTE D'ARMEMENTS

### Le rôle régulateur économique du complexe militaro-industriel

Dans un contexte de crise économique, le secteur de l'armement draine une masse de capitaux qui ne trouvent pas à s'investir de manière profitable dans d'autres secteurs industriels et permet de lutter contre la tendance au sous-emploi des capacités productives. Le développement des commandes militaires est un moyen de lutter contre cette tendance et donc d'atténuer les effets des crises. Cette intervention est d'autant plus efficace que les commandes qui viennent de l'Etat sont suffisamment importantes pour jouer un rôle déterminant au niveau de la demande globale.

Au delà des grosses sociétés qui ont la maîtrise des produits finis une multitude d'entreprises de sous-traitance sont impliquées dans la fabrication du matériel militaire. Il suffit d'une faible quantité de production militaire pour changer fondamentalement la situation financière d'une entreprise. Ce qui explique le nombre sans cesse croissant d'entreprises qui consacrent une faible part de leur activité à la production d'armement proprement dite ou à la production de marchandises qui en découlent directement.

L'Etat intervient donc directement, pour les commandes militaires, pour réduire l'ampleur et la gravité des crises structurelles. La production et la vente d'armes sont devenues des activités absolument vitales pour la sauvegarde du système.

#### - La production d'armement

C'est un domaine en pleine expansion car les débouchés sont garantis par l'Etat (le principal client). Les problèmes d'écoulement de marchandises n'existent donc pas pour l'instant du fait du vieillissement rapide des matériels et de la demande au niveau international. L'attraction que constitue la production d'armement est avant tout liée aux sur-profits réalisés par les grosses sociétés dans ce domaine. L'Etat garantit les crédits, effectue les avances nécessaires pour engager les programmes, finance largement la recherche et garantit la commercialisation des produits.

#### - Les ventes d'armes.

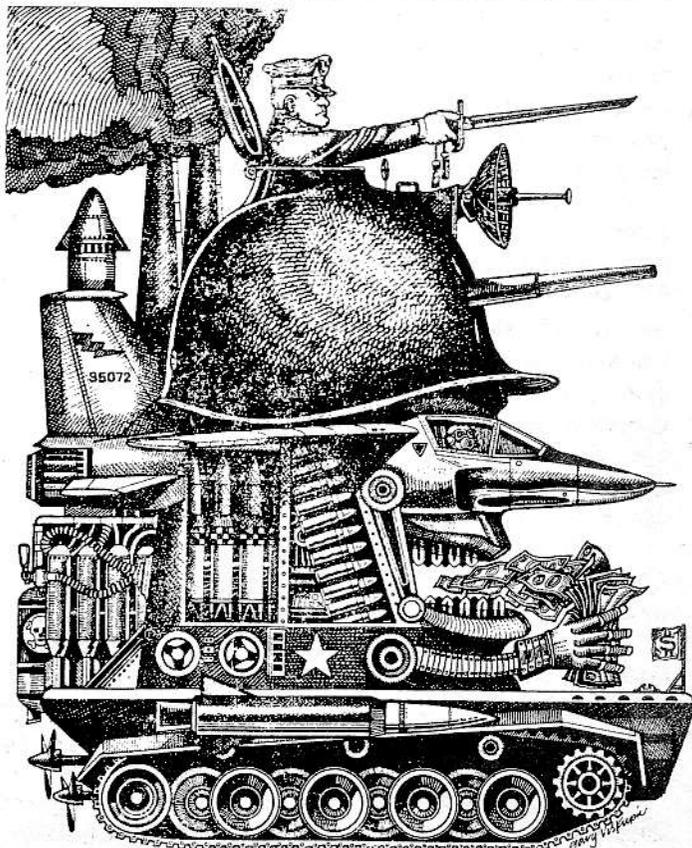
Produites pour la plus grande partie, par des firmes privées, les armes sont, la plupart du temps, vendues à l'extérieur par le gouvernement dans le

cadre d'accord d'Etat à Etat. Pour le secteur armement, la production est assurée à 30 % par les arsenaux, à 20 % par les sociétés d'économie mixte, à 50 % par des firmes privées. Les ventes placent la France au 3ème rang des marchands de canons avec 16 % des ventes mondiales mais au premier rang par rapport à sa population.

L'Etat assure la promotion des ventes par l'organisation d'expositions (Satory, le Bourget, Brest, Lorient) par la mise en place d'un service d'assistance technique qui intervient auprès des acheteurs incapables d'assurer la maintenance des matériels.

Ce sont des militaires français, payés par l'Etat, qui forment les techniciens des pays acheteurs pour qu'ils puissent utiliser les matériels vendus par des firmes privées (pas de frais de recherche ; pas de frais de promotion ; pas de frais d'instruction pour ces firmes privées qui réalisent ainsi des profits énormes).

La Direction des Affaires Internationales (DAI) dépendant de la Délégation Générale à l'Armement (DGA) est principalement chargée de la promotion de la vente d'armes au nom du gouvernement. Les ministres jouent souvent le rôle de voyageurs de commerce lors de leurs déplacements ou à l'occasion de la visite de chefs d'Etats. Les pays producteurs n'hésitent pas à créer, à entretenir des conflits ou à susciter une certaine tension pour vendre leur matériel.



## LA VENTE D'ARMES : UN NOUVEAU MOYEN DE DOMINATION ECONOMIQUE ET POLITIQUE

La vente de matériels militaires a une importance considérable du point de vue économique et diplomatique.

Les matériels militaires sont très sophistiqués, technologiquement de plus en plus complexes et bénéficient toujours des dernières innovations techniques. La mise au point de ces matériels nécessite des investissements très importants tant au niveau de la recherche, qu'au niveau de la fabrication. Le problème de rentabilité se pose. Le pouvoir le pose en termes d'indépendance nationale. Si la production de ces matériels était réservée aux seuls besoins de l'armée française, les coûts de chacun d'eux seraient tels qu'ils serait quasiment impossible, pour la France, de s'équiper. En 1972, la délégation ministérielle a calculé que les exportations d'armes ne devaient pas être inférieures à 5 milliards de F par an, pour que la fabrication des armes ne soit pas un fardeau trop lourd pour l'armée et pour notre économie en général. En 1974 le montant des commandes d'armes reçues de l'étranger était de 20 milliards.

La vente d'armes engendre généralement des ventes portant sur tous les équipements nécessaires à leur fonctionnement (radars, ateliers, constructions spéciales, pièces de rechange..) Au-delà de ces retombées économiques immédiates, elles constituent un formidable moyen de pénétration du marché des pays concernés, pour les grosses sociétés françaises, car le plus souvent les pays du tiers monde ne sont pas à même de payer les matériels qu'ils achètent. L'Etat consent des prêts à des taux très avantageux et une partie des dettes peut être remboursée en nature (c'est-à-dire avec des matières premières ou autres ressources locales): C'est ainsi que les grosses entreprises françaises obtiennent des concessions pour l'exploitation des richesses naturelles ou signent des contrats d'équipement dans les pays du tiers monde. Les pays qui ont accédé à l'indépendance politique depuis peu se retrouvent dans une situation de dépendance économique, et par suite, politique, quasiment identique à celle de la période coloniale. En l'occurrence, il est clair que le rôle de l'armée a évolué. Elle n'occupe plus militairement le territoire comme au temps du colonialisme, elle contribue à perpétuer une dépendance économique.

Pour le gouvernement, l'exportation d'armes revêt une grande importance diplomatique. C'est un instrument prépondérant de la politique extérieure ; surtout vis-à-vis des pays du tiers monde. Les pays acheteurs deviennent totalement dépendants du pays fournisseurs qui peut assortir les livraisons de conditions politiques. Parallèlement, la mise en place de la coopération technique permet de créer des liens «d'amitié» entre militaires autochtones et militaires français qui concourent, avec l'habitude d'utiliser du matériel français, à créer des liens de dépendance.

La coopération, en général, en exportant des schémas culturels, permet d'exporter nos «besoins» (postes à transistors, téléviseurs et voitures pour les

plus favorisés..) donc de faire exister une demande qui ne peut pas être satisfaite par les pays en voie de développement et les contraindre ainsi à s'endetter encore plus pour importer ces produits.

Ce phénomène entraîne le développement et la consommation chez une petite fraction de la population et à la paupérisation sans cesse plus accentuée du peuple. Les ventes d'armes ne font que renforcer cette tendance. D'un point de vue militaire, il est de l'intérêt français que les armées des anciennes colonies restent, dans certains cas, peu importantes ; ainsi, l'aide française reste nécessaire et la coopération militaire très étroite prépare le chemin pour de futures ventes d'armes, lorsque ces pays pourront se permettre des acquisitions importantes de matériels.

les ventes d'armes constituent un outil essentiel pour la réalisation de la politique impérialiste du pouvoir. En exportant des armes, on contribue au maintien de la misère et de l'oppression ; car avec les «mirages», on livre aussi des armes de maintien de l'ordre indispensable à tous les régimes menacés, pour briser les révoltes du peuple confiné dans la misère. Pour nous, la lutte à ce niveau doit être globale ; elle ne peut se limiter à la critique de l'exportation en direction des pays ouvertement fascistes.

## LA MILITARISATION DE L'ECONOMIE

C'est un phénomène par lequel l'économie d'un pays devient de plus en plus dépendante de l'institution militaire. L'industrie militaire se développe dans le cadre d'entreprises polyvalentes, tant pour assurer la rentabilité technique et financière des moyens mis en œuvre, que par la logique de croissance de ces entreprises mêmes. Par exemple, Citroën fabrique du véhicule de tourisme à l'auto-mitrailleuse ; Berliet du camion aux blindés ; Matra construit des missiles mais aussi des voitures de courses ; Lip, à côté du secteur horloger, possède un secteur armement. En France, la fabrication d'armes emploie officiellement 270 000 travailleurs. Des estimations laissent entendre qu'environ 3 millions de personnes sont assez directement concernés dans leur vie économique par le phénomène militaire. Ces estimations sont encore très loin de la vérité si l'on tient compte, par ex, de tous les inactifs dont la vie économique dépend du revenu d'un actif qui tire son salaire du fait militaire.

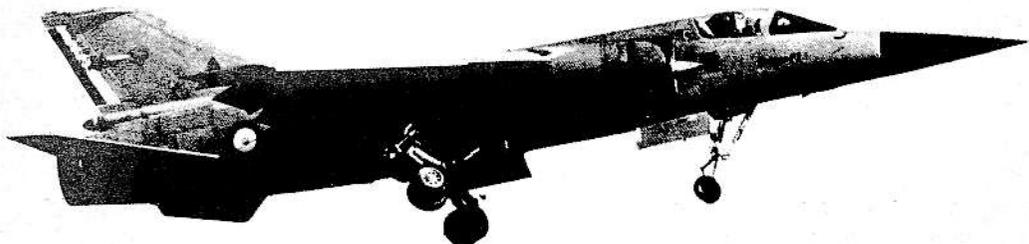
Aujourd'hui, l'interpénétration entre l'économie, l'Etat et l'appareil militaire a atteint un degré auquel on ne pouvait pas encore songer en 1918. La production aux fins militaires est devenue l'une des bases permanentes de toute la vie économique, et ceci aussi bien dans les grands pays capitalistes que dans les petits, et que dans les démocraties populaires. Cette intégration est facilitée par la présence d'un nombre très élevé de militaires à la retraite dans les entreprises dont la production est essentiellement tournée vers le matériel de guerre.

Hormis les groupes industriels importants qui orientent la production, un nombre de plus en plus grand de petites entreprises travaillent à des échellons

différents pour le secteur de l'armement, afin d'assurer leur survie en période de crise.

La militarisation de l'économie correspond à une véritable stérilisation du capital et des forces productives car les marchandises produites n'ont aucune utilité sociale. Cette dépendance de l'économie française, envers le secteur militaire, se traduit par le fait que les capacités de production d'armement sont déjà environ deux fois supérieures aux «besoins nationaux».

La militarisation de l'économie renforce la concentration des entreprises, la dépendance des petites unités de sous-traitance et le contrôle sur les travailleurs. Les firmes qui ont la maîtrise du produit fini réalisent des profits considérables, ce qui a pour conséquence, une énorme concentration du capital. L'exemple de la société Marcel Dassault est significatif. Elle regroupe actuellement : La société belge de construction aéronautique l'Electronique Marcel Dassault qui se spécialise dans l'électronique médicale, la Dassault internationale, la Générale Mécanique Aéronautique, la société d'études de recherche et réalisation industrielle (orientée vers les Bâtiments et Travaux Publics), la société immobilière M.Dassault.



Le groupe a également des prouongements dans l'hôtellerie et dans la presse (Jour de France).

Le complexe militaro-industriel (CMI) oriente et soumet la recherche scientifique et les secteurs industriels de pointe. La moitié des exportations de ceux-ci dépendent des commandes militaires. Le CMI mobilise une part importante de la recherche scientifique financée par l'Etat. Il soumet en grande partie les universités par ses crédits de recherche (chimie, bactériologie, électronique, nucléaire, psycho-sociologie..) Ainsi dans les pays occidentaux la recherche à des fins strictement militaires absorbe la moitié du budget alloué à ce secteur. La course aux armements au niveau internatioanal, induit la fabrication de matériels de plus en plus sophistiqués, de telle manière que l'ensemble du progrès technique est directement déterminé par les orientations de la recherche militaire (conquête de l'espace). L'industrie des armements consacre 20 % de son chiffre d'affaire en recherche et développement, alors que les taux ne sont guère que de 3 à 10 % dans le civil; ce qui fait du domaine militaire un domaine moteur de la technologie. Si la recherche militaire compte quelques retombées civiles (aéronautique, transmissions), tous les secteurs de recherches qui n'intéressent pas les militaires sont délaissés quant bien même ils présenteraient un intérêt pour la société. (on peut estimer que 70 % à 90 % des recherche-développements pour la défense sont sans effets importants dans le domaine civil ; on peut citer toutes les recherches sur

l'uranium 235 qui ont très peu d'applications civiles). Les usines de Pierrelatte et de la Hague sont presque exclusivement consacrées à la production de têtes nucléaires.

## LE NUCLEAIRE ET LES ARMES CHIMIQUES

### - La force de frappe

La décision de créer une force de frappe nucléaire a été prise par la 4<sup>ème</sup> république. Mais c'est le Général de Gaulle qui va lui conférer une priorité absolue en faisant d'elle le symbole de l'indépendance nationale. Cette priorité s'inscrit dans le cadre d'une politique de prestige (Concorde, «France», présence culturelle à l'étranger..) qui traduit la volonté du pouvoir français d'apparaître comme un «grand» et affirme ainsi sa volonté de participer activement à l'organisation des relations internationales.

L'impérialisme français, en se dégageant partiellement de l'emprise américaine, espère pouvoir intervenir à la périphérie pour son propre compte et jouer le rôle de 3<sup>ème</sup> force à côté des 2 grands américain et soviétique. Dans ce cadre, l'accession de la France au niveau de puissance nucléaire est une nécessité pour apparaître crédible ; l'arme nucléaire, c'est un des moyens de la politique impérialiste du pouvoir.

La force nucléaire stratégique est essentiellement composée de 9 escadrons de 4 Mirages IV disponibles à tout instant, armés d'une bombe atomique. La panoplie comprend également deux escadrons de 9 engins sol-sol balistiques stratégiques, opérationnels au plateau d'Albion dans les Hauts de Provence.

D'ici 1980, le 5<sup>ème</sup> sous-marin lanceur d'engins sera mis en service. Ils sont équipés de 16 engins mer-sol balistiques stratégiques dotés d'une puissante charge nucléaire.

La dernière nouveauté en la matière, a été la mise en service des «Pluton» ; ce sont des fusées sol-sol à ogive nucléaire. Ces fusées constituent un potentiel d'armes tactiques qui sont transportées sur des véhicules automobiles.

La force de dissuasion est un fantastique chantage à la destruction. Les Etats Unis, l'URSS, la Grande Bretagne, la Chine et la France disposent de quoi anéantir plusieurs fois toute vie humaine sur la planète. Elle laisse la concentration des décisions dans les mains du seul chef de l'Etat, renforce la passivité des individus à qui le contrôle d'une telle politique échappe totalement. Elle accroît la dépendance des pays peu industrialisés, sert directement les intérêts des capitalistes français, soutient à plus large échelle l'impérialisme occidental. En France, officiellement, 31 % du budget de la défense nationale lui est alloué.

Son développement entraîne toute une série de fabrications comme les mirages 4, radars, missiles.. Les surprofits ainsi obtenus par les patrons de

l'industrie de pointe vont de pair avec une militarisation accrue de ce secteur d'activité.

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) travaille officiellement à 41 % pour l'armée. Qui plus est, au niveau de la propagande de l'EDF, aucune distinction n'est faite dans la courbe de progression du nucléaire entre programme plutinogène (servant à la bombe) et le programme électrogène (fournissant l'électricité). L'interdépendance du civil et du militaire est totale.

## - Vers l'électro-fascisme

Pour ce qui est de l'utilisation «pacifique» de l'atome, le choix du «tout nucléaire» engendre une militarisation accrue de la société ; la société nucléaire ne peut qu'être policière, hyper-centralisée et technocratique. La protection des centrales, des transports des combustibles ou des déchets servira de justification au renforcement du contrôle policier de la population.

Nous devons combattre ce pouvoir qui en appelle à la sécurité des personnes pour justifier toutes ses opérations policières et qui, dans un même temps, fait courir à la population les risques d'un choix décidé par les représentants de quelques grosses sociétés, alors que du point de vue économique, il n'est pas prouvé que les centrales nucléaires soient un choix intéressant, alors que les problèmes de sécurité restent entièrement posés.

## - Les armes chimiques, bactériologiques et les manipulations génétiques.

Les feux de l'actualité sont braqués sur les conférences qui sont censées aboutir à une limitation des armes nucléaires (accords SALT, conférence pour le désarmement). Tous les commentateurs insistent sur la puissance de destruction accumulée par les Américains et les Soviétiques mais il y a bien peu de monde pour parler des recherches qui sont menées dans les domaines chimiques, bactériologique et biologique. Des laboratoires cultivent les virus de la peste, de l'anthrax, de la variole, de la fièvre de queensland et bien d'autres.. pour en faire des armes de guerre. Déjà des stocks importants d'organismes résistant aux vaccins et antibiotiques connus existent dans de nombreux pays. Au Vietnam, les Américains ont testé de nombreuses armes chimiques : défoliants, gaz toxiques...(en 1965, une surface de 558042 ha a été défoliée).

La recherche et la production de gaz asphyxiants et toxiques n'ont cessé de se développer depuis la première guerre mondiale. Il existe, actuellement, des gaz agissant sur le système nerveux, pratiquement indétectables, qui empêchent les nerfs de contrôler les muscles du corps paralysant ainsi le système respiratoire.

L'OTAN coordonne les recherches sur les manipulations génétiques (conférence juillet 76 en Grèce sur le thème «aspect médical des plasmides bactériens») ; ces recherches sont entourées d'un secret tel que les informations qu'on peut en avoir sont très limitées et parcellaire. Néanmoins,

on peut avoir une idée sur la question lorsqu'on sait que les travaux réalisés sur le gène responsable de la fabrication de la toxine botulique (poison extrêmement toxique) ont permis de calculer que 100 grammes de celle-ci devraient pouvoir supprimer toute vie humaine à l'échelle du globe.

## LA MILITARISATION DE L'ESPACE

La militarisation de l'espace ne se réduit pas à l'occupation physique par l'institution militaire de zones qui lui sont réservées et qu'elle cherche sans cesse à agrandir. C'est aussi le contrôle, le quadrillage du territoire, la recherche du renseignement qui atteint les individus dans leur vie quotidienne.

### L'ESPACE AERIEN

L'espace aérien est divisé en 2 parties : une zone civile et une zone militaire.

En fait on peut se demander si la partie civile existe réellement, et si oui, combien de temps va-t-elle résister encore face à l'agrandissement incessant de la partie militaire.

La zone de circulation du trafic civil se situe au dessous du niveau 200 dans les couloirs aériens souvent saturés.

Au dessus du niveau 200, c'est-à-dire dans la tranche d'espace aérien où se situent la quasi totalité des vols longs courriers, l'espace aérien appartient donc à l'armée.

Les contrôleurs civils ne peuvent y écouler leur trafic que sur des itinéraires précis. De plus, même au dessous du niveau 200, l'autorité militaire réquisitionne de plus en plus souvent, pour ses vols, une ou plusieurs zones supplémentaires (zones «Mike»). En conséquence, certaines trajectoires d'appareils civils sont purement et simplement supprimées.

Les militaires font la loi également dans l'espace, même si actuellement seuls les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont une présence à ce niveau. Il est bon de rappeler que la raison d'être des programmes de conquête de l'espace est avant tout une raison militaire : les roches rapportées de la lune ayant une importance secondaire.

La militarisation de l'espace aérien s'accompagne de la militarisation des personnels lorsque cela s'avère nécessaire.

La loi du 2 juillet 1964 crée le statut des officiers contrôleurs de la navigation aérienne, leur supprime le droit de grève et permet d'exercer des sanctions en dehors des garanties disciplinaires. Mais, malgré ces dispositions législatives, dans l'hypothèse d'une défaillance des contrôleurs aériens le plan Clément Marot est en place ; il prévoit le remplacement des contrôleurs civils par les contrôleurs militaires. Le plan a été expérimenté en 1973. Résultats : 68 morts.

## LES SOLS

L'armée est un des plus gros propriétaires fonciers avec 270 000 ha. La nécessité d'expérimenter de nouveaux matériels dont la portée et l'efficacité croissent sans cesse, la nécessité de faire manœuvrer des troupes, l'abandon progressif des territoires d'Outre-Mer qui offraient des terrains de manœuvre couvrant l'ensemble des territoires occupés amène l'armée à revendiquer des terrains sans cesse plus étendus.

Ce sont les régions les plus défavorisées qui sont ainsi investies par l'armée. On assiste à une affectation de plus en plus précise de l'espace ; chaque zone, militaire, urbaine, industrielle, agricole, et les parcs nationaux, voient leur accès réglementé par le pouvoir central.

Cette spécialisation du sol se fait, selon les seuls critères liés aux besoins du système capitaliste. L'implantation des camps militaires est présentée comme une aubaine du point de vue économique, à la population locale.

On évoque les créations d'emplois, de voies de communication ; bref, l'armée, en stimulant l'activité économique doit rendre vie à une région qui meurt du fait qu'elle est sans intérêt pour le capital. Ce discours opère de moins en moins, comme en témoigne la résistance des paysans du Larzac et les luttes qui sont menées par ailleurs pour contrer les volontés expansionnistes des états majors.

Les militaires se savent de plus en plus isolés dans la société ; ils tentent de sortir de cet isolement en multipliant les opérations où la population est associée. Elle est invitée à participer en collaborant avec «les bleus pour neutraliser les jaunes»...et le tout se termine par une petite fête locale après que le conseil municipal, en compagnie de l'Etat-Major, ait déposé une gerbe au Monument aux Morts.

Le rêve de ces stratèges est que la France entière soit un immense camp militaire où l'armée pourrait manœuvrer à sa guise. Ils s'y appliquent en multipliant les manœuvres qui ont pour but d'habituer la population à la présence physique de l'armée et à la collaboration avec elle.

## LE DOMAINE MARITIME

La Marine Nationale assure le contrôle des eaux territoriales, maintenant portées à la distance de 100 milles des côtes. Elle assure également une présence dans toutes les parties du monde où les intérêts français risquent d'être menacés.

L'armée s'intéresse et s'investit dans la conquête des fonds marins. Les expériences de Jacques Cousteau sont largement financées par la Marine Nationale dans le cadre de recherches officiellement civiles.

# LE ROLE IDEOLOGIQUE DE L'INSTITUTION MILITAIRE

## L'EMBRIGADEMENT DE LA JEUNESSE

Contrairement à l'opinion trop souvent émise, le service militaire n'est pas une conquête de la révolution bourgeoise.

Le première conscription est codifiée en 1798 par la loi JOURDAN, mais sera très vite défigurée en 1818 par la loi GOUVION-SAINT CYR qui institue la pratique du tirage au sort et qui instaure de fait une première inégalité par l'argent (ceux qui avaient tiré un mauvais numéro pouvaient moyennant une certaine somme en racheter un bon...)

En 1872, la France renoue avec une armée de conscription obligatoire pour tous les jeunes gens, d'une durée de cinq ans. Le principe prend réellement effet en 1905, quand la durée de service est ramenée à deux ans. Depuis cette époque le passage «sous les drapeaux» prend des allures de rôle initiatique ; c'est le lieu de passage indispensable pour accéder à la vie adulte. A tel point qu'il y a peu de temps encore, on subissait comme une tare grave le fait d'être jugé inapte à l'accomplissement du service militaire, par le conseil de révision. Le réformé devant abandonner à jamais l'espoir d'être un homme tel qu'il est défini par les stéréotypes : viril, «qui tient bien l'alcool», sans peur...

Mais la réalité supplante très vite le mythe, dès lors que débute la vie de caserne ; la tâche principale du service militaire étant de continuer le travail de conditionnement entrepris à l'école, de préparer la jeunesse à la docilité, de briser leur personnalité, leur révolte, de les contraindre à la soumission et à la recherche de solutions individualistes.

Cette mise en condition se réalise par le dépaysement et l'isolement, les brimades, la négation de toute personnalité (uniformisation, coupe de cheveux, uniforme, rigidité des corps, salut obligatoire...) l'exclusion de tout esprit d'initiative, les marches forcées, l'exaltation de l'idéal du chef charismatique, le romantisme de la violence, le mépris de femmes etc...

Le service militaire est le lieu du non droit permanent, des rapports strictement hiérarchisés et autoritaires. Les appelés ne jouissent d'aucun droit, même des plus élémentaires (information, circulation, expression, organisation...) et leur soumission est obtenue, au besoin par un arsenal repressif important : les arrêts de rigueurs qui permettent à l'armée d'emprisonner des militaires jusqu'à deux mois sans aucun jugement ; les Tribunaux Permanents des Forces Armées où l'armée est à la fois juge et partie, où le parquet militaire est seul maître des poursuites, où les jugements n'ont pas à être motivés, et où le recours à l'appel n'existe pas.

Le service militaire est un temps fort du conditionnement au respect de la hiérarchie et de l'ordre ; la suppression des sursis justifie amplement cette visée idéologique : à 18 ans, un jeune est plus maléable, accepte mieux les règles sociales que lui impose l'armée.

## LA PROPAGANDE MILITAIRE

Des régiments qui défilent fièrement au pas cadencé, la musique militaire en tête, des unités mobiles des trois armes qui à la moindre occasion (foire, expositions, fêtes) exposent leur matériel pour «informer» la population, les interventions du SIRPA (Service d'Information et de Relations Publiques des Armées) dans les établissements scolaires, voilà les formes que revêt la propagande militaire pour mystifier l'opinion publique. Il s'agit d'entretenir le prestige de l'armée en jouant, tantôt sur le grand frisson que fait passer un bataillon de parachutistes marchant au pas, tantôt sur l'admiration béate que suscite une cellule d'avion de chasse, un missile ou n'importe quel autre matériel hautement perfectionné.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Giscard, l'armée s'exhibe de plus en plus, organise de grandes «fêtes» (animation des Tuileries à Paris pendant un mois) et de grandes manifestations (parades dans la rade de Toulon en juillet 76).

Toutes ces occasions sont le prétexte à l'organisation de jeux pour les enfants et les adultes : simulation du saut en parachute, escalade d'une montagne artificielle, simulacre de combat aérien... Il n'est pas rare que des concours soient dotés de prix qui vont du baptême de l'air ou du saut en parachute au séjour à bord d'un navire de guerre en passant par la conduite d'un char.

Les militaires sont aidés dans cette tâche de propagande par toutes les publications militaristes de notre univers culturel : films, livres, bandes dessinées.

Au schéma traditionnel du héros prêt au sacrifice suprême, vient se greffer celui du chevalier des temps modernes (Tanguy?) qui, au delà du courage démontre une très grande maîtrise technique des matériels qu'il utilise.

Le Service d'Information et de Relations Publiques des Armées (S.I.R.P.A.), dont le budget est en constante augmentation, mène une action idéologique en direction de certaines personnalités et des cadres (officiers, sous-officiers de réserve) en explicitant la nature de la «défense moderne».

Un effort est également fait en direction du contingent.

Partant de l'analyse que la majorité des appelés ne remet pas en cause le service militaire mais subit plutôt l'ennui des casernes, cet effort est fait pour leur faire apparaître plus claire la nécessité de ce service et pour leur faire comprendre l'importance de leur rôle dans la défense. A cet effet, le S.I.R.P.A. distribue régulièrement aux appelés un fascicule : «Français voici votre armée» qui ne brille pas par le niveau de réflexion qu'il développe.

Le S.I.R.P.A. organise des opérations «armée - Nation» destinées à familiariser les civils avec l'armée. Ces opérations sont très diverses. Cela va des journées portes ouvertes dans les casernes ou autres installations militaires, en passant par l'invitation des élus locaux et personnalités pour

assister à des manœuvres, mais aussi à des interventions auprès des jeunes dans les lycées, au Salon de l'Enfance et aux foires.

« Informer » le public c'est une chose, mais il s'agit aussi de recruter, de faire signer des contrats d'engagement ; pour cela tous les moyens sont bons, y compris le mensonge.

Leur victime est un jeune ayant entre 16 et 18 ans, qui cherche à se débarrasser de l'emprise de l'institution scolaire et familiale et qui recherche les moyens de son autonomie financière. Ils sont des milliers en France, qui tous les ans, ne se méfient pas assez des prospectus militaires promettant une situation, l'indépendance matérielle, la sécurité de l'emploi, une vie « saine et dynamique », des responsabilités humaines, des horizons nouveaux, un « métier d'homme », offrant à la fois l'action et les voyages, la camaraderie, des possibilités de promotion sociale...

A ceux-là, l'armée fait signer des contrats de durée variable en omettant de signaler que ceux-ci ne sont résiliables que durant le mois qui suit la signature. Passé ce délai, seule l'armée a le droit de rompre le contrat.

Contrairement à toutes les administrations, à toutes les entreprises privées, l'armée interdit aux engagés le droit de changer d'avis, de changer d'opinion ; elle aliène ainsi plusieurs années de la vie d'un jeune qui a signé un contrat, alors que souvent il n'était même pas majeur.

Quelle est l'école d'enseignement secondaire qui n'a pas eu la visite de ces sergents recruteurs ? Il est étonnant de voir que cette propagande mensongère effectuée au niveau de ces établissements est très bien acceptée par la direction, alors qu'un débat sur l'objection par exemple, est souvent interdit sous prétexte que celui-ci est « politique » !

Il en est de même pour les publications militaires, « T.A.M. » et « Armées d'Aujourd'hui », dont plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires inondent les lycées, C.E.S. et C.E.T. alors que certains autres organes de presse n'y sont pas tolérés.

## L'IMPORTANCE DE L'ARME PSYCHOLOGIQUE

Les dernières guerres coloniales montrent qu'une supériorité militaire écrasante ne peut rien contre un adversaire invisible, omniprésent, qui bénéficie de l'appui de la population. Les français en Indochine puis en Algérie, les américains en Indochine, en ont fait la douloureuse expérience. Ces nouvelles formes que prennent les conflits, guerre de libération, soulèvement populaire, ont entraîné de nouvelles méthodes d'intervention pour les armées impérialistes ou celles des pays vassaux.

Du point de vue militaire, la mobilité, la rapidité d'intervention, la connaissance du milieu, sont désormais les notions essentielles. Mais bien au-delà de ces considérations tactiques, tous les stratèges s'accordent pour affirmer que dans bien des cas, la victoire va à la partie qui a eu la capacité de gagner l'adhésion de la population.

Nombreux sont ceux qui ont étudié les écrits de Lénine, Mao, ou de Ho Chi Minh pour mieux comprendre la stratégie et les techniques de la guerre

révolutionnaire. L'enjeu étant la prise en main de la population, il s'agit de combiner les techniques d'encadrement et des techniques de propagande fondées sur le renseignement et le conditionnement.

Il ne faut tout de même pas croire que ces techniques existent d'aujourd'hui. La propagande nazie intervenait pendant la guerre, sous forme de tracts aux soldats français pour les inciter à se rendre, à la radio, au cinéma...

Les anglo-américains n'étaient pas en reste. En période de trouble, il est facile de manipuler l'opinion à coups de fausses informations. De même qu'on affaiblit le moral de l'adversaire, on gongle le moral de ses propres troupes avec des procédés identiques. Il faut convaincre les soldats qu'ils combattent pour la démocratie, la liberté, l'égalité, la justice et contre le communisme, la dictature et l'anarchie...

Vis-à-vis des populations civiles, les techniques d'intoxication sont les mêmes. Il faut discréditer les résistants pour qu'ils perdent peu à peu l'appui de la population. Tous les moyens sont bons : attentats, faux communiqués, provocations grossières...

Les militaires s'intéressent beaucoup à la recherche dans le domaine des sciences humaines (psychologie et sociologie) et disposent de personnels rompus aux techniques de manipulations.

Aujourd'hui en France le pouvoir brandit la menace de la subversion, du complot international chaque fois qu'un événement remet en cause son autorité (affaires de comités de soldats), de manière à entretenir un climat d'insécurité. Le ministère de l'intérieur est même allé jusqu'à publier une plaquette à l'intention des vieux leur indiquant les précautions à prendre pour éviter d'être agressés !

Dans ce contexte, la sécurité des citoyens devient le prétexte au renforcement de la police, à l'extension de ses prérogatives, et au développement des rafles (opérations coups de poings, fouille des voitures). Au niveau international, le gouvernement prend prétexte de l'instabilité politique, qu'il entretient par ailleurs, pour justifier la Défense Nationale. Face à ce danger potentiel, la nation toute entière doit participer à la défense de la patrie sans considération d'appartenance de classe.

Ce discours masque la réalité de l'armée dont la mission consiste à garantir les privilèges de la classe dominante.

## LE ROLE PSYCHOLOGIQUE ET LA FORCE DE FRAPPE

Bien que la force de frappe française ne puisse prétendre à aucune efficacité dans l'hypothèse d'une guerre nucléaire, il peut se présenter des cas où l'arme nucléaire peut jouer un rôle de menace potentielle dans le cadre de conflits mineurs.

Cette menace donne inévitablement plus de poids aux interventions françaises qui se situent en périphérie. Vis-à-vis de la population française, la propagande du pouvoir fait que le mythe de la dissuasion fonctionne bien et est perçu comme un facteur de sécurité. Vis-à-vis des pays francophones,

anciennes colonies, qui gardent des relations «priviliégées» avec la France, l'arme atomique apparaît comme une garantie importante dans la mesure où des accords militaires les placent sous la protection de la métropole. C'est en partie cette garantie qui permet de maintenir des bases en Afrique par le biais des accords de coopération militaire.

Nos gouvernants usent régulièrement de la fascination qu'exerce ces matériels sur les dirigeants du Tiers-Monde. Ils conduisent fréquemment leurs invités au P.C atomique de Taverny, sur le plateau d'Albion (missiles SSBS), ou sur les bases de Mirages IV (Mérignac).

La visite se termine au supermarché de Satory : exposition permanente de matériel militaire pour l'armée de Terre où nos marchands prennent les commandes.

## ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE

Lorsque De Gaulle arrive au gouvernement en 1958, il exige les pleins pouvoirs qui vont lui permettre de produire de nombreux textes ayant valeur de lois, intéressant tous les aspects de la vie nationale, sans contrôle parlementaire. C'est dans ces conditions que paraissent plus de 700 textes parmi lesquels l'ordonnance du 7 janvier 1959, portant organisation générale de la défense, qui modifie la loi du 11 juillet 1938 qui traitait de «l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre». Cette ordonnance concrétise une nouvelle conception de la défense basée essentiellement sur deux principes : la permanence et l'universalité de la défense. Il n'y a plus ni temps de guerre ni temps de paix.

«La défense a pour objet d'assurer en tout temps et en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression la sécurité et l'intégralité du territoire ainsi que la vie de la population (article 1 de l'ordonnance). La défense ne saurait être réduite à ses seuls aspects militaires. Elle se présente comme l'ensemble des activités qui ont pour objet principal l'accroissement du potentiel militaire de la nation ou de sa capacité de résistance à une action armée. Un grand nombre de ces activités a donc un caractère civil et l'organisation de la défense revêt en conséquence un caractère interministériel très marqué.

### EN CAS DE MENACE

La notion de menace n'est pas clairement définie ; c'est au pouvoir exécutif qu'il revient de l'apprécier et de prendre les mesures nécessaires. Pour ce faire il dispose de différents moyens : La mobilisation générale, la mise en garde et les dispositions particulières.

La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures déjà préparées (Art. 3). Elle comprend les mesures et ordres déjà éprouvés lors

du dernier conflit mondial : on en connaît la portée et les résultats. «La mise en garde consiste en certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du gouvernement, à diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements principaux et à garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou de mise en œuvre des forces militaires» (Art.3).

«En cas de menace portant notamment :

- sur une partie du territoire,
- sur un secteur de la vie nationale,
- ou sur une fraction de la population».

Le gouvernement a :

«a) le droit de requérir les personnes, les biens et les services,  
b) le droit de soumettre à contrôle et à répartition les ressources en énergie, matières premières, produits industriels et, à cet effet, d'imposer aux personnes physiques ou morales en leurs biens les sujétions indispensables».

On voit ici l'importance de ces «dispositions générales» dont vont dépendre tous les textes promulgués par la suite.

Le gouvernement s'est ainsi reconnu le droit de pouvoir contrôler, de façon permanente et d'utiliser immédiatement à ses fins, dès qu'il le juge utile, n'importe quel secteur économique de la vie du pays (administrations, activités industrielles, agricoles, commerciales), n'importe quelle région géographique (niveau national, zonal, régional, départemental), n'importe quelle «fraction de la population» (clause très vague qui peut amener la réquisition de tous ceux qui pensent «mal», agissent de même ou autres grévistes).

La «mobilisation» ou la «réquisition» jusqu'ici réservées au «*temps de guerre*», peuvent désormais intervenir de façon globale ou partielle, aussi bien dans un conflit nucléaire que pour briser une grève. Une catégorie de citoyens, un groupe d'opinion différent de celle du gouvernement, un mouvement de grève peuvent entrer dans le cadre de cette «menace».

## LA DIRECTION DE LA DEFENSE

Les titres II et III de l'ordonnance traitent de la direction de la Défense, tant au niveau militaire, qu'au niveau de la responsabilité des ministres en la matière.

L'armée reste un élément essentiel du système de Défense, mais celui-ci ne saurait se réduire à une organisation militaire, même transformée. La direction de la Défense ne revient plus à l'armée, mais au seul pouvoir exécutif (gouvernement sous le contrôle du pouvoir législatif - parlement-).

### - la politique de défense

Elle est définie en conseil des ministres. L'étude des problèmes de défense est l'affaire d'un conseil supérieur, qui deviendra le Secrétariat Général à la Défense Nationale (SGDN). Ce secrétariat, placé sous l'autorité

## - La répartition des forces

L'ordonnance de 1959 porte sur la réorganisation de l'armée. Elle se présente sous forme de quatre systèmes de forces inter-armées :

- la force de frappe (Mirages IV, missiles, sous-marins)
- les forces de manœuvre. L'armée de terre constitue l'ossature appuyée par des forces aériennes et des forces navales (escadre de l'Atlantique et de la Méditerranée)
- les forces de présence et d'intervention extérieures.
- les forces de Défense Opérationnelle du Territoire ; composées d'escadrilles d'avions légers, de navires de protection côtière, les forces de la D.O.T constituent, avec les forces de police, un appareil anti-crise au service du Pouvoir qui a pour mission d'intervenir dans la cas de conflits sociaux graves.

## L'ARMEE CONTRE LES MOUVEMENTS SOCIAUX

Dans le cadre d'une société de classe, la bourgeoisie identifie la classe ouvrière et ses alliés comme un ennemi intérieur dans la mesure où ceux-ci manifestent des velléités d'émancipation . La lutte que la classe dominante mène est nécessaire pour s'opposer à l'organisin autonome du mouvent ouvrier, pour préserver le système capitaliste d'un mouvement social qui le paralyserait, entraverait ses profits ou hâterait sa disparition.

Au plan politique, la bourgeoisie est prête à tout pour empêcher l'accession au pouvoir de la classe ouvrière, y compris à la guerre civile lorsque tous les autres recours seront épuisés.

L'armée intervient pour sauvegarder les intérêts de la classe dominante.

## L'INTERVENTION FRONTALE

durant la troisième république, la bourgeoisie utilise fréquemment la troupe pour empêche toute manifestation qui permette à la classe ouvrière de s'organiser et de lutter pour la satisfaction de ses revendications propres.

Face à ces agressions, il faut attendre la fin de la 1ère guerre mondiale pour que la lutte soit menée de manière effective à l'intérieur de l'appareil militaire.

Les Mutineries des marins de la Mer Noire, des troupes débarquées à Odessa, mais surtout le travail mené à l'intérieur et à l'extérieur de l'Armée par les Jeunesses Communistes lors de l'occupation de la Rhur en 1923, mettent en évidence le fait que la troupe ne présente pas pour le pouvoir suffisamment de garantie pour être utilisée comme outil privilégié de la repression frontale. Il est contraint de mettre en place un corps politiquement sûr, chargé

spécifiquement du maintien de l'ordre.

La création en 1946 des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) marque le début de la redistribution des tâches. Pourtant, pendant la quatrième République, la troupe a été utilisée notamment en 1947 et en 1955 lors de grèves générales à St Nazaire.

Sous la 5ème République, cette redistribution des tâches devient effective. Elle permet de confier les tâches répressives à des corps spécialisés, distincts de l'armée, uniquement composés de professionnels et placés directement sous le contrôle du pouvoir central.

Il a crée des brigades spéciales d'intervention, il a accentué le conditionnement des personnels. Il a renforcé les effectifs et modernisé l'équipement de la gendarmerie mobile. Il a impulsé le développement des bandes armées parallèles telles que le Service d'Action Civique (SAC), les Comités de Défense de la République (CDR), la Confédération Française du Travail (CFT), et autres milices patronales qui se sont déjà signalées par maintes agressions perpétrées à l'encontre de militants politiques, syndicaux. Les interventions «commandos» de groupes d'extrême droite s'inscrivent également dans le cadre d'actions répressives parallèles.



Photo A.I.G.L.E.S.

## - L'affectation de défense des travailleurs

L'ordonnance de 59 et les nombreux textes qui l'ont complété, confèrent au gouvernement de gigantesques pouvoirs sur l'ensemble de la vie économique du pays. En cas de « menace », pour que des travailleurs soient immobilisés dans leur emploi le gouvernement a établi une sorte de fichier national définissant la situation exacte de chacun.

*« Les assujettis au Service National sont soumis à des obligations de recensement et de déclaration concernant leur état civil, leur domicile ou résidence, et leur situation professionnelle ».*

Les travailleurs peuvent être soumis à une affectation individuelle pour ceux qui travaillent dans de petites entreprises ou à une affectation collective pour ceux qui travaillent dans les administrations, usines et autres établissements. Implicitement ou explicitement, tous les emplois, toutes les professions sont touchées. Quant à ceux qui auraient été oubliés ou n'entreraient pas dans une de ces catégories et n'auraient donc ni affectation collective, ni affectation individuelle qu'ils ne soient pas pour cela plus rassurés : *« le gouvernement peut, par décret pris en conseil des ministres, décider leur maintien dans leur emploi actuel, quel qu'il soit ».*

## - Le statut de défense

Dès la mise en vigueur de l'une ou l'autre des mesures prévues par l'ordonnance, les affectés sont soumis au statut de Défense. Si dans l'ensemble des établissements reste applicable le règlement du code d'administration, *« dans le cas de faute que l'autorité militaire reconnaît d'une gravité particulière »*, c'est la discipline des forces armées qui est appliquée. L'autorité militaire agit soit à la demande du directeur, soit même de sa propre initiative. Dans ce cas là *« les assujettis au service de Défense sont assimilés aux militaires et sont justiciables de la juridiction militaire »*. Un travailleur s'absentant de son travail est alors considéré comme déserteur, passible de la justice militaire (TPFA). Si un employé à l'intérieur de son administration refuse un ordre de son supérieur, cet acte est apprécié comme un refus d'obéissance et jugé comme tel. Si un salarié abandonne son poste de travail, la hiérarchie militaire juge que c'est un abandon de poste etc... Quant à ceux qui appelleraient à la grève *« par quelques moyens que ce soient »*, qu'ils aient ou non été suivis d'effets ils seraient accusés de *« provocation à la désertion »* (5 à 10 ans de prison!).

Ce sont les TPFA qui auraient à juger de l'indiscipline des travailleurs: Alors que chaque année ces tribunaux d'exception condamnent à la prison de jeunes réfractaires, en cas de crise, leur rôle répressif s'étendrait à l'ensemble de la population active du pays. L'on comprendra ainsi à quel point il est important de combattre dès à présent les TPFA, nécessaire de les dénoncer, urgent d'en réclamer la suppression. La menace n'est nullement définie, la seule tentative d'envergure qui ait été faite de ces dispositions, se situe en mars 1965, lors d'une grève!

Les mineurs des Charbonnages de France, secteur nationalisé depuis 1946 étaient alors en grève pour une durée illimitée. Le gouvernement décréta la réquisition collective. Les mineurs, unis et déterminés, virent là une atteinte au droit de grève, et n'obéirent pas. Le gouvernement dut reculer pour négocier. Cette grève des mineurs entraina dans la définition de la «menace». Voilà bien à quoi est destinée l'ordonnance de 59! Ce système de défense est bien, pour nous, une véritable menace!

Si le pouvoir n'a pas tenté à d'autres reprises d'user de ces moyens extraordinaires, il n'en a pas pour autant renoncé à leur utilisation. Depuis 15 ans il a perfectionné son fantastique appareil juridique : il le tient en réserve, l'adapte pour être mieux à même de s'en servir quand il ne pourra plus faire autrement pour protéger les intérêts de sa classe.

## - La défense civile

« Le ministre de l'Intérieur prépare en permanence et met en œuvre la Défense Civile. Il est responsable à ce titre de l'ordre public, de la protection matérielle et morale des personnes et de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général » (Art. 17 de l'ordonnance)

Il maintient «la liberté d'action des autorités militaires», mais, «en cas de menace», ce sont ces dernières qui sont chargées de l'ordre public et de la Défense Civile. Elle comporte en théorie trois aspects essentiels : le maintien de l'ordre, la protection civile et l'affermissement du moral des populations. De ces trois aspects, seul le premier est réellement pris en considération, au point que l'expression «*défense civile*» (qui désigne à l'étranger la protection civile) est devenue synonyme de «*maintien de l'ordre*» et qu'une organisation de la protection civile, distincte, a été créée. Les 7 zones de défense correspondent exactement aux limites des 7 régions militaires. Les responsabilités sont déconcentrées au maximum sur le plan géographique en vue d'une efficacité plus grande : un très grand nombre de décisions peuvent ainsi être prises rapidement en fonction des situations locales. On distingue trois échelons : la zone (région militaire), la circonscription d'action régionale (division militaire) et le département (de moindre importance).

Les préfets disposent de toutes les forces de police, CRS, gendarmes, etc... Ils peuvent faire appel à l'armée par voie de réquisition. Par la proclamation de l'état d'urgence, les restrictions aux libertés individuelles et collectives sont accrues (loi du 3 avril 1955). Toutefois, un nouveau texte, préparé par le SGDN en 1966, et resté au stade de projet, peut être soumis au Parlement en cas de nécessité ou être appliqué sur simple décision du Président de la République.

## - la défense économique

Sur simple décision du gouvernement, l'économie peut, dans la proclamation de «la mise en garde», être entièrement étatisée en ce sens que toutes les décisions y seront prises par l'administration dont il a la charge, aux

établissements placés directement sous tutelle mais aussi aux entreprises et professions énumérées au Journal Officiel. Sur cinq pages sont désignées, avec leurs ministères responsables, la majorité des activités industrielles, agricoles ou commerciales.

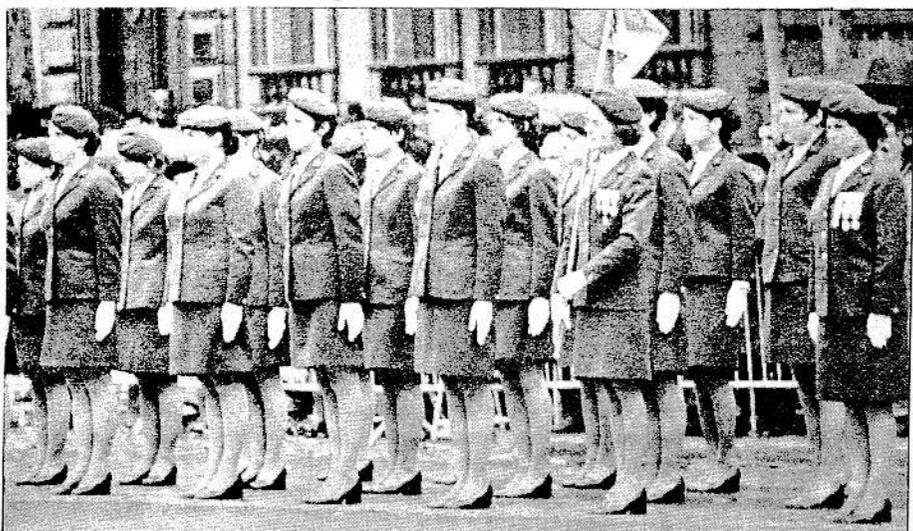
## LA DEFENSE OPERATIONNELLE DU TERRITOIRE

La défense opérationnelle du territoire (DOT) a été conçue par le décret du 24 Février 1962 ; elle a pour vocation de prendre la relève de la défense civile au cas où le préfet viendrait à être débordé par les «troubles».

Dans le cadre de son application, c'est le général commandant de la région militaire qui exerce la direction totale. La DOT a pour effet de placer le pays sous administration militaire : c'est le moyen ultime de lutte contre la subversion.

### - une gigantesque toile d'araignée

Forte de 75000 hommes répartis en 4500 unités, disposant de 25000 véhicules, de 20000 postes émetteurs de radio, la gendarmerie constitue le pivot central de la DOT. Par son organisation souple s'adaptent étroitement aux structures administratives, par ses tâches civiles et militaires, par la dispersion géographique de ses unités, par son matériel et son soutien logistique, elle est un instrument très efficace de quadrillage du territoire, de contrôle de la population, de répression des luttes populaires. La gendarmerie départementale dispose de 3800 brigades cantonales ; elle est étroitement mêlée à la vie locale. Elle sait tirer profit de la mythologie populaire qui



confère au gendarme, au «pandore», une certaine sagesse. Sa connaissance du milieu humain dans lequel elle évolue, apporte à l'armée de nombreuses informations, progressivement triées et classées. Dans les villes et les villages où ils exercent des pouvoirs de police, les gendarmes sont chargés de recenser, de fichier et de surveiller en priorité les personnes considérées comme «éléments subversifs». Récemment les gendarmes avaient même, sur instruction orale des préfets, l'ordre de faire des «enquêtes politiques détaillées et privées sur les candidats de la gauche aux prochaines élections municipale, sur leurs épouses et leurs familles».

### - une force de répression spécialisée

Formée en 1921, sous le nom de garde républicain mobile, la gendarmerie mobile, a pour fonction le «maintien de l'ordre». Pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire, composée de 18000 hommes répartis en 125 «escadrons» forts chacun de 140 gendarmes, elle est dotée de moyens militaires plus puissants que ceux de la gendarmerie départementale. D'après l'instruction ministérielle relative à la participation des forces armées au «maintien de l'ordre», celui-ci «a pour objet de prévenir les troubles afin de n'avoir pas à les réprimer ; il a donc pour base essentielle le renseignement et comporte avant tout des mesures préventives dont l'importance ne doit jamais être perdue de vue ; il comporte également, si l'ordre est cependant troublé les mesures destinée à le rétablir». Les mesures préventives en question de même que la répression immédiate, on l'a vu plus haut, c'est la tâche de la gendarmerie départementale (et de la police).

C'est tous les jours que la gendarmerie mobile est utilisée : elle renforce l'action répressive de la gendarmerie départementale et celle des polices urbaines. Elle réprime aussi bien les paysans en colère que les manifestations urbaines : luttes étudiantes, autonomistes et conflits ouvriers. Plus «sûres» politiquement que les 18000 CRS, elle les remplaça en Corse quand la situation devenait explosive ; c'est elle qui est de plus en plus utilisée pour chasser les ouvriers des usines et lieux de travail occupés (Lip, «Parisien Libéré», etc...) bref, sa spécialité est la répression des luttes populaires et ouvrières. Selon la graduation d'emploi des forces armées dans ce «maintien de l'ordre», les armées sont classées en 3 catégories : la 1<sup>e</sup> comprenant la gendarmerie départementale et la garde républicaine de Paris , la 2<sup>e</sup> la gendarmerie mobile ; et la 3<sup>e</sup> les forces armées terrestres, maritimes et aériennes qui ont pour vocation de prendre la relève de la Défense Civile lorsque cela s'avère nécessaire. Les régiments de commando et de parachutistes affectés à la DOT s'entraînent à la guérilla urbaine, à monter à l'assaut des barricades, à reconquérir des quartiers de villes. Ces troupes disposent, de même que la gendarmerie, de matériel moderne et efficace : (auto-mitrailleuses, half-tracts, hélicoptères...)

Outre cette mission directement répressive, les forces de la DOT doivent réaliser une couverture générale du territoire afin de réagir quelle que soit

l'agression. Elles doivent protéger tous les points sensibles» indispensables à la survie des populations, au fonctionnement de la machine économique.

Les forces de police et celles de la DOT constituent un outil destiné essentiellement à la repression anti-populaire. Mais est-ce le seul ! Il faut se souvenir de la fameuse rencontre de Gaulle-Massu à Baden-Baden, en Mai 1968. Les forces de manœuvres, ont la possibilité d'intervenir rapidement et efficacement car elles disposent de brigades mécanisées et d'une puissance de feu adaptée à tous les cas de conflits (blindés légers). Et il faudrait être bien naïf pour penser que les Forces Terrestres d'intervention (FTI) composées en grande partie de professionnels ne seraient pas utilisées en cas de conflit social grave.

## - La recherche du renseignement

C'est, si l'on peut dire, une activité de routine pour les militaires dans la mesure où la recherche du renseignement revêt une importance capitale pour le contrôle de la société ; elle s'effectue quotidiennement à tous les niveaux et porte sur tous les secteurs d'activité de la vie sociale et tous les événements, même les plus insignifiants de la vie privée et publique des citoyens. Les services de l'armée s'attachent à collecter, à classer des masses de renseignements. C'est le rôle des écoutes téléphoniques organisées et coordonnées sur l'ensemble du territoire. La gendarmerie a un rôle privilégié au niveau de la détection des «mauvais citoyens».

Dans la moindre localité, les réunions, rassemblements et meetings doivent donner lieu à un rapport où les gendarmes sont tenus d'inscrire les numéros d'immatriculation des voitures présentes, et si possible, les noms des participants. Dans chaque département ont été créées des brigades du fichier des groupements. Une coordination est assurée avec les services de police judiciaire du ministère de l'Intérieur pour la collecte et l'exploitation des informations. C'est ainsi qu'a été institué un service technique de recherche judiciaires comprenant le fichier central de la gendarmerie et le «centre de rapprochement des renseignements judiciaires N° 1». Installé dans la région parisienne, à Rosny-sous-Bois, (avec le centre national d'informations routières), ce centre, sous contrôle de la gendarmerie, est compétent pour la région parisienne et le reste du territoire. Il centralise les renseignements importants recueillis par l'ensemble des services publics chargés «du maintien de l'ordre et de la répression de la délinquance». Il existe, en plus, un tel centre de renseignements dans chaque région militaire. En outre, la gendarmerie possède actuellement 89 fichiers manuels, un par département, à l'exception de Paris qui dispose d'un fichier central. Mais elle sait utiliser les techniques de pointe : depuis 1970 elle est en train de se doter d'un «système organisé d'informations», dont le programme doit être terminé en 1987. Grâce à la téléinformatique, elle va améliorer la gestion de ses services, éliminer les tâches improductives, et par là même permettre l'accroissement de l'efficacité du dispositif opérationnel. Mais surtout par le recours à l'informatique, il n'y aura plus qu'un unique fichier magnétique qui pourra être consulté par toutes les unités. Dans la phase finale, l'ordinateur central sera accessible à partir des

brigades et des véhicules par liaison radio, soit 11 000 terminaux d'interrogation dont 6000 mobiles (véhicules), pour deux ordinateurs frontaux. Le renseignement sera donné, dans 90 % des cas, en moins de deux minutes. Enfin le nombre de contrôle pourra être ainsi augmenté de moitié : Sept millions et demi alors que leur nombre annuel est de l'ordre de cinq millions ! En complément de la gendarmerie deux organismes officiels dépendant du ministère des armées participent à cette tâche : la sécurité militaire et la SDECE. Il existe d'autres organismes de recherche comme les renseignements généraux, la DST qui collaborent avec l'armée. Les RG communiquent à la Sécurité Militaire les informations concernant bon nombre d'appelés. Pour rendre plus efficace cette recherche du renseignement, le pouvoir a créé le G.I.R (Groupement Interministériel du Renseignement) qui est chargé de la coordination et de la synthèse des différentes actions. La mise en carte des citoyens est en bonne voie. Demain un ordinateur pourra avaler les fichiers de la Sécurité Sociale, du ministère de travail, de l'éducation nationale, de la police, de la gendarmerie, de l'armée et pourra donner dans la minute qui suit toutes les caractéristiques physiques, psychologique, idéologique, politique, culturelle...de l'individu concerné. C'est beau l'informatique !

Ventes d'armes, bris de grèves, préparation à la guerre civile, fichage des individus, conditionnement des jeunes, interventions néo-coloniales, force de frappe etc. : l'armée est partout. Elle investit tous les secteurs de la vie sociale et représente un authentique danger pour les classes populaires en lutte contre l'oppression et la domination de la bourgeoisie. Elle est véritablement « le dernier rempart de la société libérale », dans la mesure où elle peut se substituer à l'appareil d'état, pour défendre et préserver les intérêts du capital.

